

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

### PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 8 août 2023

#### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

**Assemblée de consultation publique** tenue le mardi 8 août 2023 à 19 h15 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**Séance ordinaire du conseil municipal** tenue le mardi 8 août 2023 à 19h35 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

#### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Alain Jobin, maire

#### **CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

Monsieur Marcel Therrien  
Madame Johanne Picard  
Monsieur Gabriel Lapointe  
Madame Dominique Lussier  
Monsieur Jean-Sébastien Savaria  
Monsieur Yves Guérette

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

**Assemblée de consultation publique** tenue le mardi 8 août 2023 à 19 h15 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

- Concernant le règlement numéro 01-2023, et traitant de la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité.

Monsieur Raymond Lessard, inspecteur en bâtiment est présent et explique le fondement de ce règlement aux membres du conseil. Suite à certains questionnements, le point 10.2 portant sur l'adoption du règlement est reporté à une séance ultérieure.

Aucun citoyen n'est présent à la séance de consultation publique et aucune question n'a été reçue à ce sujet.

#### **Séance ordinaire du conseil municipal**

##### **1. Ouverture de la séance**

##### **Résolution numéro 122-08-2023**

##### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

##### **1. Ouverture de la séance**

##### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **3. Adoption procès-verbal**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

##### **4. Période de questions**

##### **5. Communiqués et correspondances**

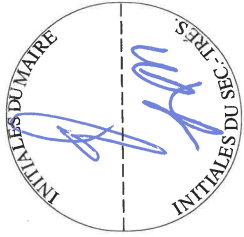
5.1 Cour municipale – Compte rendu, période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

5.2 UQROP – Résumé des activités projet 2<sup>e</sup> trimestre 2023

##### **6. Administration et finances**

6.1 Adoption des comptes payés et à payer

6.2 Règlement numéro 03-2023, modifiant la politique de gestion contractuelle – Avis de motion



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

- 6.3 Fonds de roulement – Remboursement de fonds utilisés
- 6.4 Couverture d'assurance bâtiments – Autorisation de modification, Centre multifonctionne
- 6.5 Colloque ADMQ, Montérégie Est – Autorisation d'inscription
- 6.6 Atribus étudiants – Autorisation d'achat
- 6.7 Installation d'un aribus –Autorisation de signature d'une entente
- 6.8 Ressources humaines – Poste de journalier

### 7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

### 8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 Installation de l'aribus – Attribution du contrat
- 8.3 Travaux publics et voirie – Achat d'une remorque
- 8.4 Garage municipal – Rénovation extérieure – Attribution du contrat
- 8.5 Patinoire extérieure, création – Attribution du contrat

### 9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

### 10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- ~~10.2 Règlement numéro 01-2023 encadrant la démolition d'immeubles—Adoption- Reporté~~

### 11. Loisirs et culture - Vie communautaire

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Moisson Maskoutaine - Appui

### 12. Périodes de questions

### 13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 3. Adoption des procès-verbaux

#### Résolution numéro 123-08-2023

##### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée.

### 5. Communiqués et correspondances

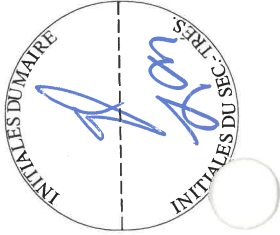
Le maire fait mention des correspondances reçues.

- 5.1 Cour municipale – Compte rendu, période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023
- 5.2 UQROP – Résumé des activités projet 2<sup>e</sup> trimestre 2023

### 6. Administration et finances

#### 6.1 Résolution numéro 124-08-2023

Adoption des comptes payés et à payer



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 29 juin au 1<sup>er</sup> août 2023 avec les faits saillants suivants :

**Salaires nets :**  
Élus 7 948.42 \$  
Employés 16 546.88 \$  
Autres, remises 5 115.62 \$

**Dépense :**  
Administration 14 555.81 \$  
Sécurité publique 17 125.13 \$  
Transport (voirie) 9 149.72 \$

**Hygiène du milieu**  
Hygiène du milieu 29 050.29 \$  
Eaux usées 4 273.24 \$

**Aménagement et urbanisme** 2 966.42 \$

**Loisir et culture** 2 486.14 \$

**Frais de financement** 2 500.00 \$

**Autres act. Fin et affections** 38 739.01 \$

**Total :** 150 456.68 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 6.2 Règlement numéro 03-2023, modifiant la politique de gestion contractuelle – Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Gabriel Lapointe qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 03-2023, modifiant la politique de gestion contractuelle, et ayant pour but d'élever la limite possible des ententes d'achat gré à gré entre la Municipalité et les fournisseurs.

### 6.3 Résolution numéro 125-08-2023 Fonds de roulement – Remboursement de fonds utilisés

CONSIDÉRANT la résolution numéro 377-12-2016, décrétant un emprunt sur le Fonds de roulement de la Municipalité et visant des travaux de réfection du Rang Barreau, en 2016;

CONSIDÉRANT la nécessité de rembourser ce montant dans un délai de dix (10) années;

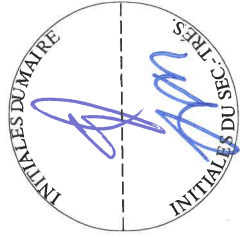
CONSIDÉRANT l'absence de versement effectués pour les années 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'AUTORISER le remboursement d'un montant de 30 221.04 \$ sur le Fonds de roulement de la Municipalité, ce montant représentant les remboursements prévus au montant de 10 073.68 \$ de remboursement par année, pour 2021, 2022 et 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

### 6.4 Résolution numéro 126-08-2023

#### Couverture d'assurance bâtiments – Autorisation de modification, Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter le bâtiment du Centre multifonctionnel à la couverture d'assurance des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'assureur, Chapdelaine Assurance, courtier en assurance pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport remis par la directrice générale aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'AUTORISER l'ajout du bâtiment du Centre multifonctionnel au contrat d'assurance de la Municipalité, au coût de 5 294 \$ pour l'année 2023;

DE PRENDRE ACTE que le coût de cette couverture d'assurance pourra être modifiée suite à certains travaux de rénovation nécessaires au bâtiment;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 6.5 Résolution numéro 127-08-2023

#### Colloque ADMQ, Zone Montérégie Est – Autorisation d'inscription

CONSIDÉRANT que la directrice générale est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT la tenue du colloque ADMQ Montérégie Est qui aura lieu le 14 septembre à St-Marc sur Richelieu;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice générale d'y participer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale au colloque ADMQ, Montérégie Est au coût de 250 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 6.6 Résolution numéro 128-08-2023

#### Abribus étudiants – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de procéder à l'installation d'un abribus pour les étudiants qui attendent l'autobus sur le rang St-Amable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des industries Fabco Inc. au coût de 8 710 \$ pour un abribus d'une grandeur de 4'X10';

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir et de faire installer cet abribus pour la période automnale 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'AUTORISER l'achat de cet abribus au coût de 8 710 \$ via le poste budgétaire surplus accumulé non affecté;

D'AUTORISER le paiement des coûts de livraison au montant de 1 116 \$ via le poste budgétaire surplus accumulé non affecté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 6.7 Résolution numéro 129-08-2023

#### Installation d'un abribus – Signature d'une entente, localisation – Autorisation

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer l'abribus acheté par la Municipalité sur un terrain situé sur le rang St-Amable;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre la directrice générale et Monsieur Yannick Leblanc;

CONSIDÉRANT que celui-ci est d'accord pour que l'abribus soit installé sur son terrain, sans aucun frais pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une entente de cinq ans, renouvelable peut être conclue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à signer, au nom de la Municipalité, une entente pour l'installation d'un abribus sur le terrain appartenant à l'entreprise Gestion Yannick Leblanc Inc., lot numéro 2 706 622;

D'AUTORISER la signature de ladite entente sur une base de cinq (5) années, renouvelable à moins d'un préavis d'annulation, de part ou d'autre, dans les six (6) mois précédents la fin de l'entente;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 6.8 Résolution numéro 130-08-2023 Ressources humaines – Poste de journalier

*\*Les membres du conseil discutent entre eux pour établir les barèmes de ce nouveau poste.*

CONSIDÉRANT l'augmentation des tâches pour les travaux publics et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir à ce besoin supplémentaire en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'AUTORISER l'affichage d'un poste de journalier, sur un horaire régulier basé sur 24 heures par semaine;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

## 8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

### 8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

### 8.2 Résolution numéro 131-08-2023 Installation d'un abribus – Attribution du contrat

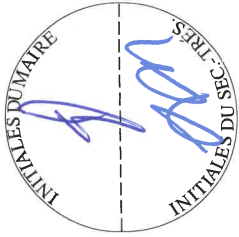
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'installation de l'abribus acheté par la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le citoyen, mentionnant le positionnement de l'abribus sur une dalle de béton pouvant être retiré;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Pélomix Inc. comprenant la dalle de béton ainsi que la préparation de l'emplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

D'ATTRIBUER LE CONTRAT à l'entreprise Pélo mix Inc. pour la création d'une dalle de béton d'une grandeur approximative de 5.5 pi X 11.4 pi, au coût de 2 650 \$;

D'ATTRIBUER également le contrat pour le transport, la manutention, la préparation du sol ainsi que l'installation de la dalle à cette entreprise au coût de 2 650 \$;

D'AUTORISER le paiement de ces frais via le poste budgétaire surplus accumulé non affecté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 8.3 Résolution numéro 132-08-2023 Travaux publics et voirie – Achat d'une remorque

CONSIDÉRANT le vol de la remorque des travaux publics ayant eu lieu;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'achat d'une nouvelle remorque pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT les six soumissions ayant été présentées aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions remis aux membres du conseil par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER L'ACHAT d'une remorque basculante auprès de l'entreprise Performance NC, de grandeur 5 X10, modèle Inno au coût de 11 989 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 8.4 Résolution numéro 133-08-2023 Garage municipal – Rénovation extérieure – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT le projet de rénovation pour l'extérieur du garage municipal et la nécessité de remplacer la porte de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues, soit :

Construction Jonathan Cyr, au coût de : 15 925,00 \$ - Avec option de refaire la toiture au coût de 4 515,00 \$;

Construction P. Roy Inc. au coût de 15 345,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ATTRIBUER le contrat de rénovation de l'extérieur du garage municipal à l'entreprise Construction P. Roy Inc. au coût de 15 345,00 \$;

D'UTILISER LE POSTE BUDGÉTAIRE surplus accumulé non affecté pour payer ces travaux;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

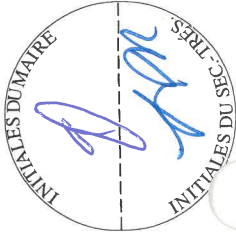
### 8.5 Résolution numéro 134-08-2023 Patinatoire extérieure, création – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT que Madame Eden Graveline et Monsieur Yvon Graveline, effectuent la création, le déneigement manuel et l'arrosage de la patinoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil relativement au travail qu'ils effectuent;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de leur part, pour la saison hivernale 2023-2024, au montant de 6 600\$ pour une période de dix (10) semaines, soit au même coût que pour la saison précédente;

CONSIDÉRANT leur offre d'ajouter la création d'une patinoire sur le sentier du parc du 175<sup>e</sup> au coût de 2 500 \$;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

D'ACCORDER le contrat de création, déneigement et d'arrosage de la patinoire à Madame Eden Graveline, au montant de 6 600,00\$ pour 10 semaines;

D'ACCEPTER leur offre d'ajouter la création d'une patinoire sur le sentier du parc du 175<sup>e</sup> au coût de 2 500 \$;

DE PRENDRE NOTE qu'en considération des températures et de l'état de la glace, deux semaines additionnelles peuvent être ajoutées au même tarif de 660.00 \$ par semaine;

D'AUTORISER la directrice générale, de décider de la pertinence d'ajouter les deux semaines additionnelles au contrat;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains n'ayant pas eu lieu, aucun rapport n'est remis.

#### 9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

### 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

#### 10.2 ~~Règlement numéro 01-2023 encadrant la démolition d'immeubles~~ – Adoption Point reporté

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

#### 11.2 Résolution numéro 135-08-2023 Moisson Maskoutaine – Appui

CONSIDÉRANT la rencontre entre la Moisson Maskoutaine et ses partenaires, en date du 16 juin 2023;

CONSIDÉRANT la campagne " J'aime ma moisson " ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Moisson Maskoutaine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL donne son appui à l'organisme Moisson Maskoutaine;

QU'IL DÉCLARE que la Moisson Maskoutaine est le le garde-manger reconnu de la MRC des Maskoutains;

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD publie dans ses médias les informations relatives à la Moisson Maskoutaine et qu'elle incite ses citoyens en ayant la possibilité d'appuyer l'organisme Moisson Maskoutaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 12. Sujets divers



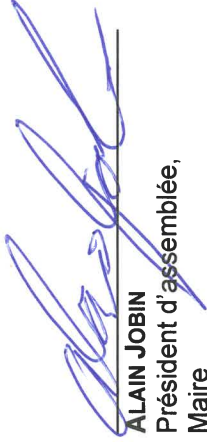
## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

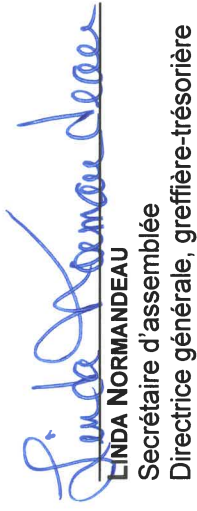
### 13. Période de question

### 14. Résolution numéro 136-08-2023 Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20h55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

  
ALAIN JOBIN  
Président d'assemblée,  
Maire

  
LINDA NORMANDEAU  
Secrétaire d'assemblée  
Directrice générale, greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 8 août 2023.

  
Linda Normandeau  
Directrice générale et greffière-trésorière